

32.—De la Commission des Marchés, à l'effet d'adjuger des contrats pour la fourniture de combustible.

33.—De la Commission des Marchés, à l'effet d'adjuger à M. J. Ménard le contrat pour la construction de l'égout aux abattoirs de l'Est.

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledits rapports soient reçus et adoptés.

34.—De la Commission de l'Incinération demandant un crédit de \$10,500 pour acheter une certaine propriété. Renvoyé à la Commission des Finances.

35.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, à l'effet de permettre à la "American Tobacco Co." de construire une écurie.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

36.—De la Commission de la Voirie et du Bureau d'Hygiène, à l'effet de construire un égout dans la rue Sainte-Julie.

Renvoyé à la Commission des Finances.

37.—De la Commission spéciale de la Bibliothèque Civique, à l'effet de payer une note de MM. Granger Frère (\$31.95.)

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin NAULT, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

ORDRE DU JOUR

38.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet de négocier un emprunt de \$300,000,

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que soit suspendue la règle 79 et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Les sections 1, 2 et 3 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu pour la deuxième fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en troisième lecture, et

Ledit règlement ayant été lu pour la troisième fois,

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leur signature au nom de la Ville.

39.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No 210,

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin PAYETTE,

Propose: Que ledit règlement soit maintenant lu pour la première fois.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Lévy, Major, Dagenais, Robillard, Sadler, Carter, Leclaire, N. Lapointe, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque et David—25.

Contre: Clearihue, Turner, Bumbray, L. A. Lapointe, Lavallée, Duquette, Mercier, Houllé, Guay et Roy—10.

Ladite proposition est ainsi affirmée.

MM. les échevins Houllé et L. A. Lapointe soulèvent un point d'ordre, alléguant que, eu égard à la règle 83, ledit règlement ne peut pas être pris en considération.

Son Honneur le Maire décide que l'objection soulevée n'est pas fondée, attendu que la "Montreal Street Railway Co." n'a fait aucune demande de prolongation de sa franchise, que l'offre a été faite à la Compagnie par un membre de ce Conseil qui a présenté un règlement actuellement soumis à l'assemblée.

Ledit règlement est conséquemment lu pour la première fois.

Alors, M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin PAYETTE,

Propose: Que soit différée l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et que ledit règlement soit soumis, pour examen, à une Commission spéciale, composée de Son Honneur le Maire, du président de chaque Commission permanente, de MM. les échevins Giroux et White ainsi que du proposeur, avec prière de faire rapport au Conseil, et que

32.—From Market Committee to award contracts for fuel.

33.—From Market Committee to award contract for sewer at Eastern Abattoir to J. Ménard.

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

34.—From Incineration Committee for an appropriation of \$10,500 to purchase a certain property.

Referred to the Finance Committee.

35.—From Hygiene and Statistics Committee to allow American Tobacco Co. to erect a stable.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

36.—From Road Committee and Board of Health for the construction of a sewer in Ste-Julie street.

Referred to the Finance Committee.

37.—From Special Committee re Civic Library to pay an account of Granger Frère (\$31.95.)

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. NAULT, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

ORDER OF THE DAY.

38.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to negotiate loan of \$300,000,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and

Sections 1, 2 and 3 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in third reading, and

Said by-law having been read a third time.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

39.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 210.

Ald. CARTER moved, seconded by Ald. PAYETTE,

"That said by-law be now read a first time."

The Council divided thereon:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Lévy, Major, Dagenais, Robillard, Sadler, Carter, Leclaire, N. Lapointe, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, and David—25.

Nays: Clearihue, Turner, Bumbray, L. A. Lapointe, Lavallée, Duquette, Mercier, Houllé, Guay and Roy—10.

So it passed in the affirmative.

Aldermen Houllé and Lapointe, L. A., raised a point of order contending that said by-law could not be considered in view of Rule 83.

His Worship the Mayor decided that said point of order was not well taken inasmuch as the M. S. Ry. Co. had not made any application for an extension of franchise; that the offer to the Company was being made by a member of the Council who had submitted the by-law now before the meeting.

Said by-law was then read a first time.

Ald. CARTER then moved, seconded by Ald. PAYETTE,

"That the second reading of said by-law be deferred and that the same be submitted to a special Committee composed of His Worship the Mayor, the chairmen of all permanent Committees, aldermen Giroux and White and the Mover, for studying, and that they report to the Council;